

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 05723

Numéro SIREN : 428 292 197

Nom ou dénomination : TotalEnergies Holdings Europe

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2024 sous le numéro de dépôt 11801

BILAN

- en euros -

ACTIF	Brut	Amort ou Dépréciation	Net	31/12/2022	PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
I. ACTIF IMMOBILISE							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)							
Participations	9 812 592 097		9 812 592 097	9 812 592 097	Capital	65 120 795	65 120 795
Prêts					Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 436 068 872	4 436 068 872
Autres immobilisations financières					Réserve légale	6 512 080	6 512 080
TOTAL I	9 812 592 097	0	9 812 592 097	9 812 592 097	Réserves statutaires		
					Autres réserves		
II. ACTIF CIRCULANT					Report à nouveau	5 365 198 065	3 864 545 143
CREANCES (2)					Résultat de l'exercice	7 202 305 448	4 509 233 657
Clients	328 655		328 655	173 028	Acompte sur dividende		
Créances fiscales					TOTAL I	17 075 205 259	12 881 480 547
Autres créances (3)	7 323 974 833		7 323 974 833	3 981 088 369	Provisions pour risques	291 478	
DIVERS					Provisions pour charges		
Valeurs mobilières de placement					TOTAL II	291 478	
Disponibilités							
TOTAL II	7 324 303 488		7 324 303 488	3 981 261 396	III. DETTES		
					Emprunts et dettes auprès de Ets de Crédit (2)		865 000 000
III. ECART DE CONVERSION ACTIF					Emprunts et dettes financières divers (3)		305 591
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés		47 072 351
					Dettes fiscales et sociales		
					Autres dettes		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	17 137 187 064	0	17 137 187 064	13 793 858 489	TOTAL III (1)	61 389 843	912 377 943
					IV. ECART DE CONVERSION PASSIF	300 483	
(1) Immob. Financières - dont à moins de 1 an					TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	17 137 187 064	13 793 858 489
(2) Créances - dont à plus de 1 an					(1) Dettes - dont à moins de 1 an	240 838	305 591
(3) Dont trésorerie centralisée					(2) Dont concours bancaire & solde créditeur Eque	0	0
					(3) Dont trésorerie centralisée	0	0

Thierry Marcel,
Le Président



COMPTE DE RESULTAT

- en euros -

CHARGES	31/12/2023	31/12/2022	PRODUITS	31/12/2023	31/12/2022
I. Charges d'exploitation			I. Produits d'exploitation		
Autres achats et charges externes	408 378	324 393	Prestations de services	1 458 568	1 305 508
Perte sur créance irrécouvrable		3 000 000	Reprise de provision exploitation		3 000 000
TOTAL I	408 378	3 324 393	TOTAL I	1 458 568	4 305 508
II. Charges financières			II. Produits financiers		
Intérêts et charges assimilées	7 635 435	15 391 514	De participation	7 231 358 139	4 577 948 590
Dotations aux provisions	291 478		D'autres val. mob. & créances actif immobilisé		
Différences négatives de change	602 017	1 675 546	Autres intérêts et produits assimilés	92 839 402	2 043 719
VNC des actifs cédés			Reprises sur provisions; transfert charges	1 426 857	18 498
			Différences positives de change		
			Produit de cession des actifs cédés		
TOTAL II	8 528 930	17 067 060	TOTAL II	7 325 624 398	4 580 010 806
III. Charges exceptionnelles			III. Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion			Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital			Sur opérations en capital		
TOTAL III	0	0	TOTAL III	0	0
IV. Impôt sur les bénéfices	115 840 209	54 691 204			
TOTAL IV	115 840 209	54 691 204			
RESULTAT - Bénéfice	7 202 305 448	4 509 233 657	RESULTAT - Perte		
TOTAL GENERAL	7 327 082 966	4 584 316 315	TOTAL GENERAL	7 327 082 966	4 584 316 315

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2023, la société TotalEnergies Holdings Europe a perçu des dividendes pour un montant total de 7 231 358 139 €. Elle a, par ailleurs, versé des dividendes pour un montant total de 3 008 580 736 €.

II - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur (règlement ANC2014-03).

Les textes ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : Continuité de l'exploitation, Permanence des méthodes, Indépendance des exercices.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2023 sont identiques à ceux de 2022.

METHODE D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation peut être constituée si la valeur vénale des titres devient inférieure à leur valeur brute. La valeur vénale est généralement établie par référence aux capitaux propres, aux perspectives de rentabilité, à la valeur économique et à l'intérêt stratégique de la détention des titres.

Créances et Dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur d'origine.

Une provision pour dépréciation des créances est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les écarts de change latents sont comptabilisés en écart de conversion actif ou passif. Seules les pertes de change latentes générées par des positions isolées donnent lieu à la constitution d'une provision pour risque.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

III - MOUVEMENTS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- en milliers d'euros -

POSTES CONCERNES	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION ACQUISITION APPORT	DIMINUTION CESSION	VALEUR BRUTE CLOTURE
Titres de participation	9 812 592			9 812 592
Créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille - LT				
Prêts				
TOTAL	9 812 592			9 812 592

IV - ECHEANCIER DES CREANCES

- en milliers d'euros -

POSTES CONCERNES	MONTANT CREANCE	INFERIEUR à 1 an	SUPERIEUR à 1 an
Créances rattachées à des participations			
Créances actif circulant	7 324 303	7 324 303	
Créances fiscales			
TOTAL	7 324 303	7 324 303	

V - CAPITAUX PROPRES

- en milliers d'euros -

	SITUATION DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SITUATION FIN D'EXERCICE
Nombre de titres	1 302 415 903			1 302 415 903
Capital social	65 121			65 121
Prime d'émission	4 436 069			4 436 069
Prime d'apport	6 512			6 512
Réserve légale				
Autres réserves	3 864 545	4 509 234	3 008 581	5 365 198
Report à nouveau	4 509 234	7 202 305	4 509 234	7 202 305
Résultat de l'exercice				
Acompte sur dividende				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 881 481	11 711 539	7 517 814	17 075 205

VI - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Valeur nominale de l'action en EUR : 0,05

	TotalEnergies SE	TotalEnergies Holdings	Elf EP	Cumul
En nombre d'actions	692 415 903	390 000 000	220 000 000	1 302 415 903
Taux de détention	53,16%	29,94%	16,89%	100,00%

VII - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- en milliers d'euros -

DETAIL	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Risque de change		291		291
Risque financier				
TOTAL		291		291

VIII - ECHEANCIER DES DETTES

- en milliers d'euros -

POSTES CONCERNES	MONTANT DETTES	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières	241	241		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 149	61 149		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immob. et comptes rattachés				
Dettes diverses				
TOTAL	61 390	61 390		

IX - CHARGES A PAYER

- en milliers d'euros -

Charges à payer incluses dans les postes suivants du BILAN passif	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		865 000
Emprunts et dettes financières divers	241	306
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 149	47 072
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL CHARGES A PAYER	61 390	912 378

X - CHARGES & PRODUITS EXCEPTIONNELS - DETAIL

NEANT

XI - IMPOT SUR LES BENEFICES - DEFICIT A REPORTER

L'impôt sur les bénéfices s'établit à 116 millions d'euros.

XII - INTEGRATION FISCALE

La Société fait partie du périmètre d'intégration fiscale de TotalEnergies SE depuis le 01/01/2000. La convention d'intégration fiscale prévoit que les sociétés membres du périmètre comptabilisent dans leurs comptes l'impôt qui serait dû en l'absence d'intégration.

XIII - CONSOLIDATION

Les comptes de la Société sont consolidés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes de la Compagnie TotalEnergies, depuis le 01/01/2000. Le siège social de la société consolidante TotalEnergies SE, immatriculée à Nanterre au RCS 542051180RCS, est situé 2 Place Jean Miller, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France.

XIV - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En 2019, TotalEnergies Holdings Europe a émis une garantie concernant le fond de pension Total Pension Trustee UK Limited pour un montant de 750 millions de livres sterling. En 2021, le plafond de garantie a été augmenté passant de 750 millions de livres sterling à 1 000 millions. En 2021, TotalEnergies Holdings Europe a émis une garantie pour un montant de 1 000 millions de couronnes norvégiennes en faveur du ministère du pétrole et de l'énergie Norvégien pour sa filiale TotalEnergies EP Norge. En 2023, TotalEnergies Holdings Europe a émis une garantie pour un montant de 129 millions de livres sterling pour le compte de la Société GT R4 Holdings au bénéfice de la Société The Crown Estate.

XV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

XVI - INFORMATION COMPLEMENTAIRE OU PARTICULARITE

NEANT

XVII - TABLEAU LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

- en millions d'euros -

DESIGNATION DES SOCIETES	Capital Social	Capitaux propres (hors Capital Social)	% détenu	Valeur Comptable des Titres		Prêts & Avances consentis par la Sté et non remboursés	Cautions & Avals donnés	C.A. du dernier Exercice	Bénéfice ou Perte du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
				Brut	Net						
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société											
FILIALES (détenues à + de 10%)											
TotalEnergies EP Norge AS	374	1 102	100%	1 646	1 646			6 458	1 057	1 604	
TotalEnergies EP Italia S.p.A	10	493	100%	62	62			377	45	0	
Norpipe Terminal Holdco Ltd	38	54	45%	95	95				39	12	
TotalEnergies Holdings UK Ltd	1 026	(257)	100%	1 361	1 361				4 563	4 678	
TotalEnergies UK Finance Ltd ^(a)		2	100%	109	109				16	46	
TotalEnergies Holdings Deutschland GmbH	118	1 312	100%	466	466				126	797	
TotalEnergies Holdings Nederland BV	4	8 918	100%	6 074	6 074				6	94	
TOTAL (A)				9 813	9 813					7 231	
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société											
TOTAL (B)				0	0					0	
TOTAL GENERAL				9 813	9 813						

NOTA - L'ensemble des Chiffres cités ci-dessous sont exprimés en millions d'euros, tels que repris dans les comptes consolidés 2023 de la Compagnie TotalEnergies

(a) Exprimé en millions d'euros, le capital social de TotalEnergies UK Finance Limited étant de 1£ au 31 décembre 2023

TotalEnergies Holdings Europe

Société par Actions Simplifiée au capital de 65 120 795,15 euros

Siège social : 2, place Jean Millier, La Défense 6

92400 COURBEVOIE

428 292 197 RCS Nanterre

(ci-après la « Société »)

Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2024

Procès-verbal

Les associés de la société TotalEnergies Holdings Europe, Société par Actions Simplifiée au capital de 65 120 795,15 €, dont le siège social est à Courbevoie (Hauts de Seine), 2, place Jean Millier, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 22 mars 2024, à 10h00, sur convocation du Président pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes au 31 décembre 2023 ;
- affectation du résultat de cet exercice ;
- conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes ;
- pouvoir pour les formalités.

Monsieur Thomas Mareel préside l'Assemblée en sa qualité de Président de la Société.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

M. Jean-Christophe Tiné est désigné comme secrétaire de séance.

Après constatation du quorum nécessaire par le Président, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée les pièces prévues par la Loi et les statuts :

- les statuts de la Société ;
- la copie des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- le rapport de gestion du Président sur l'exercice 2023 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2023 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare la discussion ouverte et donne lecture des projets de résolutions.

Après échange de vues, les résolutions sont mises aux voix.

Première résolution – Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve, tels qu'ils sont présentés, les comptes de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale constate que l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 7 202 305 448 €.

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Origine

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| • Report à nouveau | 5 365 198 065 € |
| • Résultat de l'exercice 2023 | <u>7 202 305 448 €</u> |

Total à affecter : 12 567 503 513 €

Affectation

- | | |
|--------------------|------------------------|
| • Dividende | 7 202 359 944 € |
| • Report à nouveau | <u>5 365 143 569 €</u> |

Total affecté : 12 567 503 513 €

Au titre de l'exercice 2023, le dividende net par action est de 5,53 euros et sera mis en paiement à compter du 25 mars 2024.

Il est rappelé qu'il a été procédé, au titre des trois derniers exercices, à la distribution des dividendes suivants :

- au titre de l'exercice 2022 : un dividende de 2,31 euros, mis en paiement le 29 mars 2023
- au titre de l'exercice 2021 : un dividende de 0,70 euro, mis en paiement avant le 30 juin 2022
- au titre de l'exercice 2020 : un dividende de 0,82 euro, mis en paiement avant le 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire, dont le mandat est arrivé à échéance, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2030, sur les comptes de l'exercice 2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution – Conventions réglementées

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucune des opérations visées par les articles L. 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution – Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la société LEXTENSO (La Grande Arche, Paroi Nord, 1 Parvis de La Défense, 92044 Paris La Défense), aux fins d'accomplir tous dépôts et inscriptions aux registres, signer toutes déclarations, requêtes et documents, effectuer toutes démarches, produire toutes pièces justificatives, élire domicile et en général, faire tout ce qui est nécessaire, y compris par voie dématérialisée avec signature électronique, ainsi qu'à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h00.

--oOo--

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président, les associés participants et le secrétaire. Le présent procès-verbal est répertorié sur le registre des décisions de la Société.



Le Président
Thomas MAREEL



Le Secrétaire
J.-C. TINÉ

TotalEnergies SE

TotalEnergies Holdings

ELF EXPLORATION PRODUCTION



TOTALENERGIES HOLDINGS EUROPE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Aux Associés
TOTALENERGIES HOLDINGS EUROPE
La Défense 6
2 Place Jean Millier
92400 COURBEVOIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TOTALENERGIES HOLDINGS EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne le paragraphe relatif aux immobilisations financières, présenté dans le paragraphe II de l'annexe, qui expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

 Marjory GODEC

Marjory Godec

BILAN

- en euros -

ACTIF	Brut	Amort ou Dépréciation	Net	31/12/2022	PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
I. ACTIF IMMOBILISE					I. CAPITAUX PROPRES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Capital	65 120 795	65 120 795
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)					Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 436 068 872	4 436 068 872
Participations	9 812 592 097		9 812 592 097	9 812 592 097	Réserve légale	6 512 080	6 512 080
Prêts					Réserves statutaires		
Autres immobilisations financières					Autres réserves		
					Report à nouveau	5 365 198 065	3 864 545 143
TOTAL I	9 812 592 097	0	9 812 592 097	9 812 592 097	Résultat de l'exercice	7 202 305 448	4 509 233 657
					Acompte sur dividende		
II. ACTIF CIRCULANT					TOTAL I	17 075 205 259	12 881 480 547
CREANCES (2)					Provisions pour risques	291 478	
Clients	328 655		328 655	173 028	Provisions pour charges		
Créances fiscales					TOTAL II	291 478	0
Autres créances (3)	7 323 974 833		7 323 974 833	3 981 088 369	III. DETTES		
DIVERS					Emprunts et dettes auprès de Ets de Crédit (2)		865 000 000
Valeurs mobilières de placement					Emprunts et dettes financières divers (3)		305 591
Disponibilités					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	240 838	
TOTAL II	7 324 303 488	0	7 324 303 488	3 981 261 396	Dettes fiscales et sociales	61 149 006	47 072 351
					Autres dettes		
III. ECART DE CONVERSION ACTIF					TOTAL III (1)	61 389 843	912 377 943
	291 478		291 478	4 996	IV. ECART DE CONVERSION PASSIF	300 483	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	17 137 187 064	0	17 137 187 064	13 793 858 489	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	17 137 187 064	13 793 858 489
(1) Immob. Financières - dont à moins de 1 an			0	0	(1) Dettes - dont à moins de 1 an	240 838	305 591
(2) Créances - dont à plus de 1 an			0	0	(2) Dont concours bancaire & solde créditeur Bque	0	0
(3) Dont trésorerie centralisée			7 323 974 747	3 981 088 369	(3) Dont trésorerie centralisée	0	0

COMPTE DE RESULTAT

- en euros -

CHARGES	31/12/2023	31/12/2022	PRODUITS	31/12/2023	31/12/2022
I. Charges d'exploitation			I. Produits d'exploitation		
Autres achats et charges externes	408 378	324 393	Prestations de services	1 458 568	1 305 508
Perte sur créance irrécouvrable		3 000 000	Reprise de provision exploitation		3 000 000
TOTAL I	408 378	3 324 393	TOTAL I	1 458 568	4 305 508
II. Charges financières			II. Produits financiers		
Intérêts et charges assimilées	7 635 435	15 391 514	De participation	7 231 358 139	4 577 948 590
Dotations aux provisions	291 478		D'autres val. mob. & créances actif immobilisé		
Différences négatives de change	602 017	1 675 546	Autres intérêts et produits assimilés	92 839 402	2 043 719
VNC des actifs cédés			Reprises sur provisions, transfert charges		
			Différences positives de change	1 426 857	18 498
			Produit de cession des actifs cédés		
TOTAL II	8 528 930	17 067 060	TOTAL II	7 325 624 398	4 580 010 806
III. Charges exceptionnelles			III. Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion			Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital			Sur opérations en capital		
TOTAL III	0	0	TOTAL III	0	0
IV. Impôt sur les bénéfices	115 840 209	54 691 204			
TOTAL IV	115 840 209	54 691 204			
RESULTAT - Bénéfice	7 202 305 448	4 509 233 657	RESULTAT - Perte		
TOTAL GENERAL	7 327 082 966	4 584 316 315	TOTAL GENERAL	7 327 082 966	4 584 316 315

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2023, la société TotalEnergies Holdings Europe a perçu des dividendes pour un montant total de 7 231 358 139 €. Elle a, par ailleurs, versé des dividendes pour un montant total de 3 008 580 736 €.

II - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur (règlement ANC2014-03).

Les textes ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : Continuité de l'exploitation, Permanence des méthodes, Indépendance des exercices.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2023 sont identiques à ceux de 2022.

METHODE D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation peut être constituée si la valeur vénale des titres devient inférieure à leur valeur brute.

La valeur vénale est généralement établie par référence aux capitaux propres, aux perspectives de rentabilité, à la valeur économique et à l'intérêt stratégique de la détention des titres.

Créances et Dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur d'origine.

Une provision pour dépréciation des créances est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice.

Les écarts de change latents sont comptabilisés en écart de conversion actif ou passif. Seules les pertes de change latentes générées par des positions isolées donnent lieu à la constitution d'une provision pour risque.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

III - MOUVEMENTS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- en milliers d'euros -

POSTES CONCERNES	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION ACQUISITION APPORT	DIMINUTION CESSION	VALEUR BRUTE CLOTURE
Titres de participation	9 812 592			9 812 592
Créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille - LT				
Prêts				
TOTAL	9 812 592			9 812 592

IV - ECHEANCIER DES CREANCES

- en milliers d'euros -

POSTES CONCERNES	MONTANT CREANCE	INFÉRIEUR à 1 an	SUPÉRIEUR à 1 an
Créances rattachées à des participations			
Créances actif circulant	7 324 303	7 324 303	
Créances fiscales			
TOTAL	7 324 303	7 324 303	

V - CAPITAUX PROPRES

- en milliers d'euros -

	SITUATION DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SITUATION FIN D'EXERCICE
Nombre de titres	1 302 415 903			1 302 415 903
Capital social	65 121			65 121
Prime d'émission	4 436 069			4 436 069
Prime d'apport	6 512			6 512
Réserve légale				
Autres réserves				
Report à nouveau	3 864 545	4 509 234	3 008 581	5 365 198
Résultat de l'exercice	4 509 234	7 202 305	4 509 234	7 202 305
Acompte sur dividende				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 881 481	11 711 539	7 517 814	17 075 205

VI - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Valeur nominale de l'action en EUR : 0,05

	TotalEnergies SE	TotalEnergies Holdings	Elf EP	Cumul
En nombre d'actions	692 415 903	390 000 000	220 000 000	1 302 415 903
<i>Taux de détention</i>	<i>53,16%</i>	<i>29,94%</i>	<i>16,89%</i>	<i>100,00%</i>

VII - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- en milliers d'euros -

DETAIL	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Risque de change Risque financier		291		291
TOTAL		291		291

VIII - ECHEANCIER DES DETTES

- en milliers d'euros -

POSTES CONCERNES	MONTANT DETTES	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	241	241		
Dettes fiscales et sociales	61 149	61 149		
Dettes sur immob. et comptes rattachés				
Dettes diverses				
TOTAL	61 390	61 390		

IX - CHARGES A PAYER

- en milliers d'euros -

Charges à payer incluses dans les postes suivants du BILAN passif	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		865 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	241	306
Dettes fiscales et sociales	61 149	47 072
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL CHARGES A PAYER	61 390	912 378

X - CHARGES & PRODUITS EXCEPTIONNELS - DETAIL

NEANT

XI - IMPOT SUR LES BENEFICES - DEFICIT A REPORTER

L'impôt sur les bénéfices s'établit à 116 millions d'euros.

XII - INTEGRATION FISCALE

La Société fait partie du périmètre d'intégration fiscale de TotalEnergies SE depuis le 01/01/2000. La convention d'intégration fiscale prévoit que les sociétés membres du périmètre comptabilisent dans leurs comptes l'impôt qui serait dû en l'absence d'intégration.

XIII - CONSOLIDATION

Les comptes de la Société sont consolidés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes de la Compagnie TotalEnergies, depuis le 01/01/2000. Le siège social de la société consolidante TotalEnergies SE, immatriculée à Nanterre au RCS 542051180RCS, est situé 2 Place Jean Miller, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France.

XIV - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En 2019, TotalEnergies Holdings Europe a émis une garantie concernant le fond de pension Total Pension Trustee UK Limited pour un montant de 750 millions de livres sterling. En 2021, le plafond de garantie a été augmenté passant de 750 millions de livres sterling à 1 000 millions.

En 2021, TotalEnergies Holdings Europe a émis une garantie pour un montant de 1 000 millions de couronnes norvégiennes en faveur du ministère du pétrole et de l'énergie Norvégien pour sa filiale TotalEnergies EP Norge.

En 2023, TotalEnergies Holdings Europe a émis une garantie pour un montant de 129 millions de livres sterling pour le compte de la Société GT R4 Holdings au bénéfice de la Société The Crown Estate.

XV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

XVI - INFORMATION COMPLEMENTAIRE OU PARTICULARITE

NEANT

XVII - TABLEAU LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

- en millions d'euros -

DESIGNATION DES SOCIETES	Capital Social	Capitaux propres (hors Capital Social)	% détenu	Valeur Comptable des Titres		Prêts & Avances consentis par la Sté et non remboursés	Cautions & Avals donnés	C.A. du dernier Exercice	Bénéfice ou Perte du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
				Brut	Net						
NOTA - L'ensemble des Chiffres cités ci-dessous sont exprimés en millions d'euros, tels quel repris dans les comptes consolidés 2023 de la Compagnie TotalEnergies											
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société											
FILIALES (détenues à + de 10%)											
TotalEnergies EP Norge AS	EUR	374	1 102	100%	1 646	1 646		6 458	1 057	1 604	
TotalEnergies EP Italia S.p.A	EUR	10	493	100%	62	62		377	45	0	
Norpipe Terminal Holdco Ltd	EUR	38	54	45%	95	95			39	12	
TotalEnergies Holdings UK Ltd	EUR	1 026	(257)	100%	1 361	1 361			4 563	4 678	
TotalEnergies UK Finance Ltd ^(a)	EUR		2	100%	109	109			16	46	
TotalEnergies Holdings Deutschland GmbH	EUR	118	1 312	100%	466	466			126	797	
TotalEnergies Holdings Nederland BV	EUR	4	8 918	100%	6 074	6 074			6	94	
TOTAL (A)					9 813					7 231	
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société											
TOTAL (B)					0					0	
TOTAL GENERAL					9 813	9 813					

(a) Exprimé en millions d'euros, le capital social de TotalEnergies UK Finance Limited étant de 1£ au 31 décembre 2023